Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 2 JUIL. 2021
ID : 085-288500028-20210701-ARR202142-AI

ARR-2021-42

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2021**

Le Président du Centre de Gestion de la Vendée ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2021-30 du Président du Centre de Gestion de la Vendée en date du 19 avril 2021 portant Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne ;

Après examen des propositions des collectivités et appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires concernés ;

Considérant le nombre de nominations dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux intervenues dans les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion (six nominations en 2020) ;

Considérant que le quota est d'une nomination pour trois recrutements dans le cadre d'emplois; que par conséquent, le nombre de nominations au titre de la promotion interne pour l'année 2021 est donc de deux ;

ARRETE:

Article 1 :
La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne prévue à l'article 39-2° précité (sans condition d'examen), pour l'année 2021, est fixée comme suit :

- Cynthia CHIRON
- Maxime ANNONIER

Article 2 :
La **validité** de la présente liste d'aptitude est de **deux ans**, soit du 01 juillet 2021 au 30 juin 2023, renouvelable dans la limite de 4 ans soit jusqu'au 30 juin 2025

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Maison des Communes de la Vendée
65, Rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 – Fax : 02 51 37 00 66
www.maisondescommunes85.fr – e–mail : maisondescommunes@cdg85.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le
ID : 085-288500028-20210701-ARR202142-AI

Article 3 :

Le Directeur du Centre de Gestion de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Vendée.

Fait à LA ROCHE SUR YON,
Le 01/07/2021

LE PRÉSIDENT,
Signé électroniquement par : Eric Hervouet
Date de signature : 01/07/2021
Qualité : Président du CDG 85
Eric HERVOUET
Maire délégué de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

INFORMATION :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, rue de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte en vertu de
- sa transmission au représentant de l'Etat le 01/07/2021
- son affichage le 02/07/2021

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Maison des Communes de la Vendée
65, Rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 – Fax : 02 51 37 00 66
www.maisondescommunes85.fr – e–mail : maisondescommunes@cdg85.fr